

En application de l'article L.2121-27-1 de la loi du 27 février 2002, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

L'ETAT ACCUMULE LES MAUVAIS CHOIX !

Au moment où le gouvernement persiste, dans sa volonté d'imposer la construction sur notre territoire, d'un nombre de logements sociaux irréaliste, nous apprenons qu'il a décidé, dans le même temps de sortir Deuil-la Barre, du dispositif "politique de la ville".

Ces décisions, insupportables, tant elles sont inappropriées, montrent une fois de plus combien les prises de position, qui s'appuient sur des concepts dogmatiques, ne peuvent que nuire à notre bien commun, qu'il nous faut à tout prix préserver : "le bien vivre ensemble".

Nous sommes seulement au milieu du chemin, et nous devons plus que jamais être collectivement performants pour maintenir la cohésion sociale sur le quartier de la Galathée. L'État nous abandonne financièrement, au plus mauvais moment, après nous avoir incité à nous engager dans ce processus de renouvellement urbain.

Il risque de ruiner par cette décision incompréhensible, un travail engagé depuis plusieurs années. Notre volonté n'était pas de rester indéfiniment dans ce dispositif, mais d'en sortir par le haut, une fois l'objectif atteint.

Une incertitude existe donc aujourd'hui sur ce qui aurait pu être un exemple de réussite partagée. Mais notre volonté reste entière, et nous continuerons à reconstruire ce quartier avec ses habitants dans la concertation, et avec la détermination nécessaire au maintien de son développement harmonieux.

Dans le domaine complexe du développement de l'urbanisme de notre commune, nous devons toujours privilégier la cohérence.

C'est pour cette raison que nous n'avons pas donné la possibilité à Nexity de construire en centre ville un groupe d'immeuble trop dense et en îlot, car il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble sur l'urbanisme et l'évolution du quartier de la Poste.

Construire autour d'équipements et de structures qui vont favoriser le bien-vivre, et non l'inverse, car il est difficile de faire exister des quartiers déjà construits, si on ne s'est pas demandé au préalable comment et autour de quoi ils vont vivre.

Construire doit apporter un plus à chaque quartier de notre ville, et non du déséquilibre, l'évolution doit donc être raisonnée, réfléchie.

C'est de cette seule façon que nous ne serons plus amenés dans l'avenir, à détruire ce qui a été construit 40 ans avant.

Nos dirigeants ont la mémoire courte, ils ont même oublié à quoi pouvait servir les dispositifs mis en place.

Ils ne savent plus que menacer les communes qui ne veulent pas suivre aveuglément leurs décisions. Ce n'est pas notre conception de la démocratie, et nous serons toujours à vos côtés pour défendre nos intérêts communs.

Michel BAUX, Gérard DELATTRE
Groupe "Des engagements et des actes pour Deuil-la-Barre"

DES ENGAGEMENTS ET DES ACTES...

ACTE 3 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LA CONCERTATION : C'EST FINI !

Lors du conseil municipal du 26 mai, la majorité (moins une abstention) a voté pour concentrer le vendredi après-midi les 3h d'activités périscolaires (TAP). Il s'agit du pire choix pour nos enfants !

3 heures le vendredi après-midi : 2 piliers de la réforme des rythmes scolaires mis à mal :

- De la chronobiologie de l'enfant :

Nos écoliers sont fatigués. Leurs journées d'apprentissage sont trop longues précisément parce que les temps de repos du mercredi et du week-end sont longs et concentrés. De nombreux de travaux scientifiques démontrent que les enfants, particulièrement les plus en difficulté, ont du mal à reprendre les apprentissages le lundi, voire le mardi matin.

- De la réussite éducative de tous les enfants :

De nombreuses études démontrent que la mixité sociale profite autant aux enfants dits "favorisés" qu'aux plus fragiles. **Afin de réduire les inégalités sociales, les enfants de tous les milieux doivent faire des activités périscolaires ensemble.** Les activités du vendredi après-midi n'étant pas obligatoires, ce choix pourrait conduire de nombreux parents à ne pas laisser leur enfant à l'école, ce qui augmentera les inégalités sociales.

Vendredi après-midi : la concertation bafouée

Lors de la dernière mandature, cette même majorité a organisé une consultation auprès des parents d'élève en proposant les TAP de 45 minutes par jour. Bien qu'il soit très difficile de mener une activité en si peu de temps, l'ensemble des acteurs pédagogiques de la ville travaillait depuis 6 mois pour rendre possible l'impossible. Cette solution avait au moins l'avantage de préserver une régularité des rythmes sur les journées de la semaine.

Utiliser un décret, sorti le 8 mai 2014 et réservé aux communes rurales qui connaissent des "difficultés objectives" (cit. décret), notamment en matière de ramassage scolaire, démontre une incapacité à respecter l'engagement de campagne numéro 2 concernant la "concertation".

Vendredi après-midi : l'échec total d'une politique

En l'absence de la tenue d'un conseil des écoles, l'inspection d'académie a rejeté le choix du vendredi après-midi, démontrant l'amateurisme et les faiblesses d'une majorité incapable de mener depuis un an un projet qui "favorise la réussite éducative des bébés, des enfants..." (engagements de campagne n°18).

D'autres communes du territoire et plus petites ont déjà mis en place cette réforme tout en respectant son esprit : **l'intérêt supérieur de la réussite éducative de tous les enfants.**

Fabrice RIZZOLI, Marie PENICAUD, Alain PARANT et Brigitte GOCH-BAUER,
Groupe "Changez Deuil"

UN AVENIR QUI S'ASSOMBRI.

Chronique d'une hausse annoncée : Notre ville est en passe de connaître une situation financière critique bien au-delà de ce qu'elle a pu connaître auparavant. Les recettes indirectes sont en diminution à un point sans commune mesure à ce que Deuil la Barre avait du supporter jusqu'à présent.

Baisse des subventions de l'Etat, perte des subventions dans le cadre de la politique de la ville, augmentation des frais de fonctionnement par le recrutement important de personnels dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, tout cela nous amène à la conjonction d'éléments qui verront certainement l'augmentation des impôts. La commune va devoir faire des choix pour sa survie. Cependant, lors du conseil municipal du 30 juin dernier, notre groupe a décidé de ne pas voter les augmentations des tarifs des prestations municipales (Cantine, centres de loisirs, repas aux personnes âgées etc.), aussi minimes soient-elles, proposées par la majorité. En effet, nous considérons que les ménages font déjà beaucoup d'efforts financiers pour ne pas en ajouter à leur souffrance. C'est pour cela qu'aucune augmentation n'avait été proposée l'an dernier.

Sécurité : Lors du mandat précédent, des actions importantes ont été menées au niveau de la sureté et de la sécurité des habitants de notre ville. Les actions de prévention (Ecoles, collèges, sécurité routière) ou la présence soutenue dans les rues de la commune (contrôles de vitesse, opération tranquillité vacances, présence aux gares, points école) ont permis incontestablement d'améliorer le quotidien des Deuillois. Les fonctionnaires de la P.M ont su répondre, en fonction des moyens mis à leurs dispositions, aux attentes des administrés. Pour répondre à une question qui nous a été posée par plusieurs habitants, il faut par ailleurs rappeler que, seul un décret municipal ne suffit pas à la police pour pénétrer dans un hall d'immeuble ou toutes autres parties communes. Il faut une autorisation du syndic ou un vote en Assemblée Générale des copropriétaires (Article 25 de la loi du 10/07/1965) donnant autorisation permanente à la police de pénétrer dans ces parties communes pour le faire. N'hésitez pas à entamer cette action en relation avec votre syndic. La loi, toute la loi, mais uniquement la loi ...

Nous souhaitons de bonnes vacances à celles et ceux qui peuvent en prendre et beaucoup de courage aux autres. N'hésitez pas à nous contacter.

Jean BEVALET, Audrey GUILBAUD, Anne Gaëlle MAERTEN
Groupe " Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois "

